

Questions / Réponses

Comment le choix du Pôle Espoirs est-il fait par la Fédération ? Dans quels pôles les joueurs sont-ils affectés ?

Nous invitons le jeune postulant à une entrée en Pôle Espoirs à nous indiquer s'il a une préférence de zone géographique (dans sa candidature ou lors de l'entretien individuel aux journées de sélection) ou si son entrée en Pôle dépend entièrement du lieu. Nous tenons compte des demandes et essayons de placer les jeunes dans la mesure des places disponibles le plus près de leurs familles.

Cependant il est à noter que :

- le nombre de places dans chaque Pôle Espoirs est limité à 8 ;
- les jeunes déjà en structure Pôles Espoirs peuvent rester en structure si leur intégration est positive à tout point de vue (donc moins de 8 places disponibles à chaque rentrée et ce jusqu'à la classe de 2^{nde}) ;
- la fédération souhaite faire, dans la mesure du possible des groupes homogènes (âge, classe scolaire, sexe).

Les joueurs sont-ils tous internes ?

Oui, les joueurs sont, dans la majorité des cas, internes, logés sur des Creps surveillés. D'autres disciplines sportives sont présentes sur les Creps d'accueil.

Quelles sont les infrastructures d'un Creps ?

Tout Pôle Espoirs bénéficie des infrastructures du Creps, soit :

- L'hébergement et la restauration
- La salle de musculation (et/ou de sport)
- Un suivi médical obligatoire (effectué par médecins, infirmiers, podologues, diététiciens, psychologues...)

L'emploi du temps est-il chargé ?

Oui, l'emploi du temps des joueurs/euses en Pôle Espoirs est chargé. En règle général, le lever est fixé à 6h30 et le coucher à 22h30. Des heures d'études obligatoires sont fixées après le dîner afin de faire les devoirs.

Les joueurs peuvent-ils rentrer dans leur famille tous les week-ends ?

S'il n'y a pas d'entraînement planifié le samedi, les joueurs ont théoriquement la possibilité de rentrer chez eux (en pratique, cela dépend de l'éloignement du domicile). En cas de domicile éloigné, une famille d'accueil locale peut-être proposée au jeune pour les week-ends libres (possibilité dans certains Pôles).

Lorsque le samedi est un jour d'entraînement dans l'emploi du temps hebdomadaire, un week-end par mois est libéré pour permettre aux joueurs le retour à la maison.

Les frais liés à ces retours ne sont pas pris en charge par la fédération.

Pourquoi les week-ends sont-ils libres dans certains Pôles et pas dans d'autres ?

L'emploi du temps est aménagé chaque année de la meilleure façon possible. Les aménagements d'horaires étant différents d'un établissement scolaire à l'autre, il est parfois difficile de libérer le samedi.

Questions / Réponses

Comment s'effectue la surveillance des jeunes ?

Des règles de vie strictes sont appliquées dans les Creps d'accueil faisant l'objet d'un règlement intérieur.

Toute sortie d'un jeune du CREPS, en dehors des heures de cours et d'entraînement, doit faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation des parents.

De plus, les emplois du temps sont chargés, avec des heures d'études obligatoires jusqu'à 22h. Le coordinateur du Pôle Espoirs est également là pour veiller au respect des règles et des horaires.

Comment et où sont organisés les repas ?

Les jeunes petit-déjeunent et dînent au Creps (réfectoire classique). Les déjeuners sont pris au Creps ou à l'établissement scolaire, suivant l'emploi du temps de la journée.

Sont-ils logés en chambres individuelles ?

La taille des chambres et l'organisation du logement varient d'une structure à l'autre. Les jeunes peuvent être logés en chambres individuelles ou à 2, et éventuellement partager la chambre avec un jeune d'une autre discipline sportive.

Y a-t-il d'autres sportifs au sein des Creps d'accueil ?

Oui, tous les Creps accueillant nos golfeurs accueillent également d'autres sportifs en Pôles de différentes disciplines.

Le programme scolaire classique est-il vraiment suivi ?

Oui, les jeunes sont inscrits dans des établissements scolaires (collèges ou lycées) publics et suivent le programme scolaire fixé par l'Education Nationale. Ils peuvent être en classe mixte (sportifs et non sportifs) ou en classe de sportifs uniquement. Les horaires aménagés permettent une certaine flexibilité pour l'entraînement du sportif.

Comment font-ils leurs devoirs ?

Des heures d'études obligatoires le soir sont fixées 4 à 5 soirs de la semaine. L'étude reste accessible pour des heures supplémentaires de devoirs à effectuer. Les jeunes peuvent également réviser dans leurs chambres.

Les derniers bulletins scolaires doivent-ils être très bons pour l'entrée en Pôle ?

Les bulletins scolaires sont étudiés de près pour l'entrée en Pôle. Le jeune en échec scolaire ne réussira pas à suivre une scolarité rendue encore plus difficile de par l'emploi du temps chargé. De bons bulletins scolaires ne peuvent présager que d'une intégration facilitée en Pôle. Le potentiel golfique du jeune est observé en premier, mais la décision finale d'intégration du jeune en Pôle est prise par le Creps et l'établissement scolaire. Les dossiers scolaires des sportifs que la fédération propose sont étudiés en commissions d'admission organisées par les Creps (où siègent des représentants des établissements scolaires). La confirmation de l'entrée du sportif en Pôle est validée par ces commissions.

Questions / Réponses

Si un redoublement est souhaité, l'entrée en Pôle est-elle compromise ?

Non, un redoublement est tout à fait envisageable à l'entrée en structure Pôle. Elle peut même parfois être souhaitable de manière à ce que le jeune réussisse à s'adapter au nouveau rythme soutenu de la vie en Creps.

En revanche, une fois en structure, il est à noter que certains Creps refusent le redoublement. Le jeune retournera alors dans son milieu familial à la rentrée suivante.

Une inscription en BEP est-elle possible ?

Oui, certaines structures proposent les horaires aménagés en BEP.

Des options spéciales sont-elles possibles ?

La demande d'options scolaires spéciales est à étudier au cas par cas. Elles dépendront forcément des établissements scolaires d'accueil.

La scolarité est-elle suivie ?

Oui, une personne du Creps effectue le suivi scolaire et représente l'interface entre l'établissement scolaire, le Creps et le coordinateur du Pôle.

Tous les Pôles Espoirs accueillent-ils les collégiens et lycéens ?

Oui tous nos Pôles Espoirs sont à même d'accueillir des lycéens en 2^{nde} et des collégiens.

Un joueur peut-il rester en pôle de la 4^{ème} à la Terminale ? Non

Le cycle d'un joueur en pôle espoirs est de 3 ans maximum et se termine en 2^{nde} maximum. Ce cycle terminé, la progression golfique du jeune est étudiée. Une structure Pôle France Jeune (2^{nde}, 1^{ère} ou Terminale) ou Pôle France (post-bac) pourra alors lui être proposée si ses résultats golfiques sont assez significatifs.

NB : si le joueur intègre un pôle Espoir en classe de seconde et que son niveau golfique ne lui permet pas d'accéder à un pôle France Jeunes à la rentrée suivante. Il ne pourra pas être maintenu en pôle Espoirs en classe de première.

Quel est le rôle du coordinateur du Pôle Espoirs ?

Le coordinateur (également moniteur de golf diplômé d'Etat) organise toute la logistique (transport, suivi...). Il est également l'interface entre l'établissement scolaire, le Creps et la Fédération.

Le joueur peut-il rester licencié dans son club d'origine ?

Le joueur est libre de rester licencié dans son club d'origine et continuer à défendre ses couleurs pour les grands rendez-vous.

Que représente le coût pour les familles ?

Les familles participent à 50% sur les frais d'internat (pension complète). Les tarifs diffèrent en fonction de chaque CREPS mais en moyenne cela revient à 300 euros par mois lissé sur 12 mois. Par ailleurs, la fédération ne prend pas en charge, les frais liés à la participation des jeunes aux épreuves fédérales officielles (du type Gaveau-Ganay, Coupe de France...) sauf si ces dernières sont prévues au programme d'entraînement (ex : grand-prix de préparation).